

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 25 AVRIL 2024 à 20h30**

Etaient présents :

MM., Guillaume DUVAL, Ronan LAIGNEL, Olivier PAZ (Maire, Président de la séance), Pascal ROUZIN, Yves SAVEY, Julien MORCEL et,  
Mmes Catherine CLAUDEL, Sylvie DUPONT, Clémence GOARIN, Catherine MARION, Delphine MEON, et Francine LELIEVRE  
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Christophe BLANCHET a donné pouvoir à Mme Francine LELIEVRE  
M. Yves MOREAUX a donné pouvoir à M. Yves SAVEY  
Mme Marilyn BIOCHE a donné pouvoir à Mme Sylvie DUPONT  
Mme Christiane PALAIN a donné pouvoir à Mme Catherine CLAUDEL  
M. Elie LEMARCHAND a donné pouvoir à M. Ronan LAIGNEL

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Catherine MARION

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 29 février 2024 et 28 mars 2024 sont adoptés à l'unanimité

**Décisions du maire prises par délégation.**

- Monsieur le Maire donne lecture des dernières DIA signées dont la liste est ci-dessous :

Date de Réception	Numéro D'enregistrement	Situation du bien	Parcelle	Nature du bien	Prix de Vente	Signataire
21/03/2024	DIA 2024-13	10, rue du clos Saint Olivier	AO 151	Maison	450 000,00 €	Monsieur PAZ
28/03/2024	DIA 2024-14	6066 Résidence Jardins de la Côte Fleurie	AC 76	Garage	25 000,00 €	Monsieur PAZ
02/04/2024	DIA 2024-16	10, avenue de Rouen	AR 218	Maison	515 000,00 €	Monsieur PAZ
03/04/2024	DIA 2024-17	5, avenue des pluviers	AC 125	Maison	360 000,00 €	Monsieur PAZ
08/04/2024	DIA 2024-18	10, rue de l'acre Goyer	AN 88	Maison	473 250,00 €	Monsieur PAZ

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Rapport de présentation relatif au mode de gestion et à l'exploitation des tennis**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la gestion du club de tennis ayant abouti à une délégation de service public. Après des travaux d'aménagement, le club de tennis sous la forme d'une association a rencontré des difficultés. Pour ne pas disparaître, le salarié de l'époque en a repris la gestion.

La DSP arrive à échéance, c'est pourquoi il convient de s'interroger sur le mode de gestion et d'exploitation des tennis pour les prochaines années.

Compte tenu des attentes et des contraintes de la collectivité, le rapport joint préconise une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Le conseil municipal approuve ce mode de gestion. Une procédure de consultation sera lancée. Les candidats seront entendus après avoir déposé un dossier de candidature apportant toutes les garanties et répondant à l'appel au projet. Un avocat assistera la commune dans la gestion de ce dossier.

Monsieur le Maire est autorisé à lancer la procédure de consultation.

### Création d'une commission relative à la gestion et à l'exploitation des tennis

Le conseil municipal décide de nommer Monsieur Pascal ROUZIN, Madame Clémence GOARIN et Monsieur Yves MOREAUX membres de cette commission.

### Actualisation des tarifs et redevances du marché d'approvisionnement

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du marché hebdomadaire des commerçants non-sédentaires a été conclue avec la société « Géraud et associés » devenue « Les fils de Madame Géraud ». Par délibération 2020-39, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs des droits de place et redevances.

Les droits de place sont actualisés au moins une fois par an, selon l'évolution de l'indice publié par l'INSEE (SHO-ENS).

Par courrier du 06 février 2024, le délégataire a informé la collectivité que « selon les indices dernièrement publiés servant au calcul de la formule de variation contractuelle, l'évolution des charges du service à répercuter sur le tarif en vigueur est de 12,88 % ».

Les commerçants non sédentaires ont été reçus le 18 avril 2024.

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la mise en œuvre, à compter du 1er mai 2024, d'une augmentation indicielle de 12.88% de l'ensemble des droits de place et redevances du marché hebdomadaire telle que reprise dans le tableau ci-dessous.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document afférent à l'application de cette délibération.

<b>Droits de place :</b>	<u>en vigueur</u>	<u>actualisé</u>
(sur allée principale, transversale ou de passage et pour une profondeur maximale de 2 mètres pour les places couvertes et 2,5 mètres pour les places découvertes)		
<b><u>HORS SAISON :</u></b>		
<b>- <u>Commerçants abonnés :</u></b>		
<u>Place couverte</u>		
. Le mètre linéaire de façade	2,50 € HT	<b>2,83 € HT</b>
<u>Place découverte</u>		
. Le mètre linéaire de façade	2,00 € HT	<b>2,26 € HT</b>
<b>- <u>Commerçants non abonnés :</u></b>		
. Supplément par mètre linéaire de façade.....	0,50 € HT	<b>0,57 € HT</b>
<b><u>Redevance d'animation et de publicité :</u></b>		
. par commerçant abonné ou non et par séance .....	1,00 € HT	<b>1,13 € HT</b>
<b><u>DURANT LA SAISON :</u></b>		
<b>- <u>Commerçants abonnés :</u></b>		
<u>Place couverte</u>		
. Le mètre linéaire de façade	5,00 € HT	<b>5,65 € HT</b>
<u>Place découverte</u>		
. Le mètre linéaire de façade	4,00 € HT	<b>4,52 € HT</b>
<b>- <u>Commerçants non abonnés :</u></b>		
. Supplément par mètre linéaire de façade.....	1,00 € HT	<b>1,13 € HT</b>
<b><u>Redevance d'animation et de publicité :</u></b>		
. par commerçant abonné ou non et par séance .....	1,00 € HT	<b>1,13 € HT</b>

### **Commission de délégation de service public, élection des membres**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la passation des délégations de services publics, la commune doit créer une commission ayant pour mission d'analyser et d'émettre un avis sur les candidatures et les offres des candidats. Cette commission gèrera l'ensemble des DSP de la commune en lieu et place des commissions précédemment créées

Le maire en est Président de droit.

Le conseil municipal procède à l'unanimité à la désignation des membres suivants ;

Monsieur Pascal ROUZIN (Titulaire), Madame Sylvie DUPONT (Titulaire), Madame Clémence GOARIN (Titulaire), Monsieur Guillaume DUVAL (Suppléant), Madame Catherine CLAUDEL (suppléante) et Madame Christiane PALAIN (suppléante).

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Pascal ROUZIN, maire adjoint en charge de la gestion du personnel explique qu'il convient de créer un poste de rédacteur principal de seconde classe pour un poste d'assistant administratif. Ce recrutement se justifie pour obtenir une polyvalence et une souplesse de gestion du service administratif.

Monsieur Pascal ROUZIN rappelle également que Monsieur Alain CLOUZEAU a fait valoir son droit à la retraite. Il sera remplacé par Monsieur David PINOIT.

## **ÉCOLES**

### **Fusion de l'école maternelle (école de Mado) et de l'école élémentaire (école des dragons des mers)**

Monsieur Ronan LAIGNEL prend la parole.

Les prévisions d'effectifs de l'école maternelle et primaire montrent une baisse probable du nombre d'enfants scolarisés l'année prochaine.

La troisième classe en maternelle pourrait être menacée.

La directrice de l'école maternelle quitte son poste de Merville-Franceville à la fin de cette année scolaire. C'est donc un moment opportun pour procéder à la fusion des deux écoles.

Les effectifs seront réunis. L'académie garantie dans ces conditions le maintien de toutes les classes.

Monsieur Ronan LAIGNEL rappelle l'attractivité de notre école.

Le conseil municipal approuve le principe de cette fusion à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024. Il sollicite le maintien du nombre de classes auprès de la DSDEN pour les deux années scolaires à venir.

Madame Sylvie DUPONT s'abstient. Elle rappelle son investissement pour éviter cette fusion.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **Fin de l'expérimentation du potager de la mer**

Il y a six ans, la municipalité avait fait le choix de soutenir ce projet. L'idée était d'approvisionner en produits bios avec un circuit court la cantine scolaire et le restaurant Bon-Séjour en légumes de saison. Après 6 années, le résultat est décevant en raison d'une trop faible production liée à des soucis de personnel, à la période du covid, à une météo défavorable. Les produits sont plus couteux (environ 6 fois plus que les produits bio).

Les légumes rares n'ont pas été appréciés par les enfants.

La municipalité ne peut continuer à soutenir financièrement ce projet, elle préfère approvisionner la cantine auprès des producteurs locaux.

Le terrain sera affecté à la future gendarmerie.

**Détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables.**

Monsieur le maire présente le rapport joint au présent compte rendu

**Dates des prochains conseils municipaux :**

Le 30 mai 2024

Le 11 juillet 2024

Le 12 septembre 2024